



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des Peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Daniel CHEVALEYRE (Champs sur Tarentaine – Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine – Marchal), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes).

Secrétaire de séance : Brigitte CAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 24 juin 2022

20220630004DE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'APPLICATION ATLAS CANTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DEPARTEMENTAL

Dès 2006, le Département du Cantal, a décidé de mettre en place au sein des collectivités du Cantal un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques via Internet (Système d'Information Géographique).

Ces bases de données sont mises à la disposition gratuitement des collectivités afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et les aider à la décision, notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement foncier, de l'eau et de l'implantation des projets communaux

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer cette convention qui précise les modalités et les droits d'utilisation des données, ainsi que les responsabilités inhérentes à cette utilisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de l'application Atlas Cantal pour le développement du système d'information géographique départemental avec le Conseil départemental du Cantal.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 30 juin 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 08/07/2022
Affichée ou notifiée le 01/10/2022

Document certifié conforme

Le Président Marc MAISONNEUVE
Sous-préfet de M. MAISONNEUVE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 07/07/2022

015 241501055 20220630004DE

à la présente délibération pour être publiée et en

recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication en sous-préfecture.

